



Dernières Nouvelles

De l'information d'intérêt autochtone transmise par le gouvernement du Canada

Les stages de travail permettent aux jeunes d'accéder au marché du travail

Pour les jeunes qui cherchent du travail, c'est toujours la même histoire : pas d'expérience sans travail — pas de travail sans expérience.

Si vous cherchez un emploi, vous pouvez considérer un placement professionnel, c'est-à-dire un « stage ». Les stages permettent d'acquérir une expérience pratique en milieu de travail. Ils vous donnent une meilleure idée du genre de travail que vous aimeriez faire plus tard.

Dega Lazare est un cinéaste de 18 ans originaire du territoire mohawk de Kahnawake. Il fait son stage de travail au service d'une entreprise de production de films et de télévision appelée Big Soul Productions.

« Il est bon pour un stagiaire d'explorer différentes options pour découvrir ce qu'il aime », affirme M. Lazare.

Laura J. Milliken est coproductrice et partenaire de Big Soul Productions. Elle explique : « Chaque occasion de travailler vous apporte quelque chose. Même si vous ne faites que répondre au téléphone pour une entreprise, vous acquérez une compétence et rencontrez des gens. C'est la première étape. Le simple fait de serrer la main de quelqu'un a son importance. »

Madame Milliken a fait entrer trois stagiaires au service de Big Soul Productions par l'entremise de Miziwe Biik, une organisation autochtone de placement et de formation subventionnée par **Développement des ressources humaines Canada**. Pour obtenir plus de renseignements sur les placements professionnels, consultez les sites Web suivants :



Dega Lazare acquiert une expérience concrète de la réalisation de films et de vidéos.

Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations

www.ainc-inac.gc.ca/ps/ys/index_f.html

Miziwe Biik Aboriginal Employment and Training

www.miziwebiik.com/mbic

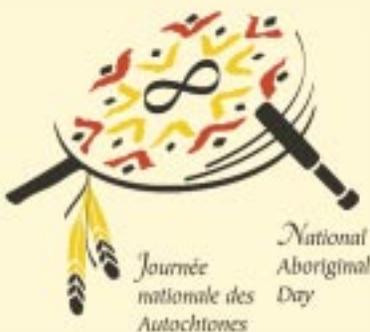
Jeunesse Canada au travail — Patrimoine canadien

www.pch.gc.ca/ycw-jct

Info-emploi jeunesse

www.jeunesse.gc.ca

Fierté, culture et célébration



Le 21 juin est la Journée nationale des Autochtones

Pour en savoir davantage sur les activités spéciales prévues dans votre région, consultez notre site Web

à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca

ou composez le **1 800 567-9604**

ou le **1 866 553-0554 (ATME)**.

D'autres perspectives d'emploi



Gary Thompson est de Fort William.

Les sociétés forestières et minières et les entreprises de gaz naturel sont souvent situées près des collectivités de Premières nations et des collectivités nordiques.

Les travailleurs qualifiés qui prennent leur retraite sont plus nombreux que jamais. C'est pourquoi les entreprises recherchent des travailleurs. Cela pourrait permettre à un plus grand nombre d'Autochtones de trouver du travail près de chez eux.

La Stratégie de développement des ressources humaines autochtones au Canada peut vous aider à décrocher un de ces emplois.

Ce programme a déjà aidé plus de 54 000 Autochtones à trouver, obtenir et garder un emploi. Il a aussi aidé plus de 150 000 Autochtones, jeunes et adultes en âge de travailler à acquérir le niveau d'instruction et les compétences nécessaires pour obtenir un bon emploi ou pour gérer une entreprise.

Vous pouvez vous procurer un livret d'information intitulé *Progressons ensemble*. Cet ouvrage décrit les programmes et services offerts par l'intermédiaire de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones. Vous y trouverez également la liste des 79 signataires d'ententes au titre de la Stratégie, ce qui vous permettra de connaître le nom de celui qui sert votre collectivité.

Pour obtenir votre exemplaire de *Progressons ensemble*, vous pouvez communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada en composant sans frais le **1 800 567-9604**. Les personnes ayant de la difficulté à entendre peuvent composer le **1 866 553-0554** (ATME).

Le Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada est un autre élément important de la Stratégie qui aide à créer des emplois pour les Autochtones. Pour en savoir davantage sur cet organisme, vous pouvez composer sans frais le numéro **1 866 711-5091** ou consulter le site Web à l'adresse **www.ahrdcc.ca**.

Quelques règles à suivre pour préparer un bon curriculum vitæ

Le curriculum vitæ (CV) permet à un employeur de se faire une idée rapide de qui vous êtes et de ce que vous savez faire.

Voici quelques conseils qui vous permettront de donner la meilleure impression possible.

Employez des mots d'action, par exemple : « élaboré un site Web ».

Utilisez du papier blanc de qualité.

Soyez bref : deux pages, c'est bien; une, c'est encore mieux.

Soignez la présentation : évitez les plis, les taches de café, les mauvaises photocopies.

Vérifiez votre texte – et vérifiez-le de nouveau!

Évitez de signer ou de dater votre CV. Contentez-vous d'écrire votre nom et votre numéro de téléphone en haut de la page.

Évitez d'indiquer vos références, mais préparez-vous à les mentionner à l'entrevue.

Évitez d'indiquer votre âge, votre numéro d'assurance sociale, votre état matrimonial, votre taille et votre poids.

Évitez d'être accompagné au moment d'aller porter votre CV.

Évitez de plier votre CV.

Protégez-vous contre le virus du Nil occidental

La saison du virus du Nil occidental est de nouveau arrivée. Ce virus est transmis par les moustiques infectés et peut avoir de graves effets pour les personnes de tout âge. Le risque d'être piqué par un moustique infecté est faible, mais vous pouvez prendre les précautions suivantes pour prévenir les piqûres de moustique :

- portez des vêtements de couleur pâle;
- ne passez pas trop de temps à l'extérieur à l'aube et au crépuscule;
- utilisez un insectifuge;
- assurez-vous qu'il n'y a pas de trou dans les moustiquaires.

Vous pouvez aussi éliminer les aires de reproduction éventuelles. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'eau dans les vieux pneus, sous les pots de fleurs, dans les jouets d'enfants ou dans d'autres objets extérieurs.

Pour obtenir plus de renseignements, adressez-vous à votre centre de santé ou poste de soins infirmiers local ou rendez-vous à l'adresse suivante :

www.hc-sc.gc.ca/dgspni/pc/publications/virus_west_nile.htm



Le livret gratuit intitulé *Tu cherches un emploi?* peut vous aider à trouver du travail. Pour en obtenir un exemplaire, composez le **1 800 935-5555** ou visitez le site Web à l'adresse **www.jeunesse.gc.ca** et cliquez sur « Tu cherches un emploi? » pour apprendre de quoi il s'agit.

Bénévolat

L'entraide est un mode de vie. Jour après jour, les Autochtones font partie des 6,5 millions de Canadiens qui offrent leur temps et leur énergie pour venir en aide à leur collectivité.

Aider les autres est aussi un excellent moyen de s'aider soi-même.

« Ce que vous donnez vous est rendu », dit Marc Maracle, directeur administratif de la **National Aboriginal Volunteer Organization (NAVO)**.

« Lorsque vous faites du bénévolat, vous vous faites connaître des gens. Vous montrez également que vous êtes motivé et désireux d'apprendre. »

Votre activité de bénévolat peut également vous aider à trouver du travail.

Le gouvernement du Canada s'emploie à sensibiliser davantage la population au bénévolat et aux activités du secteur bénévole. La NAVO participe à ces efforts. L'objectif de la NAVO est de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'Autochtones accomplissent du travail bénévole dans leur collectivité.

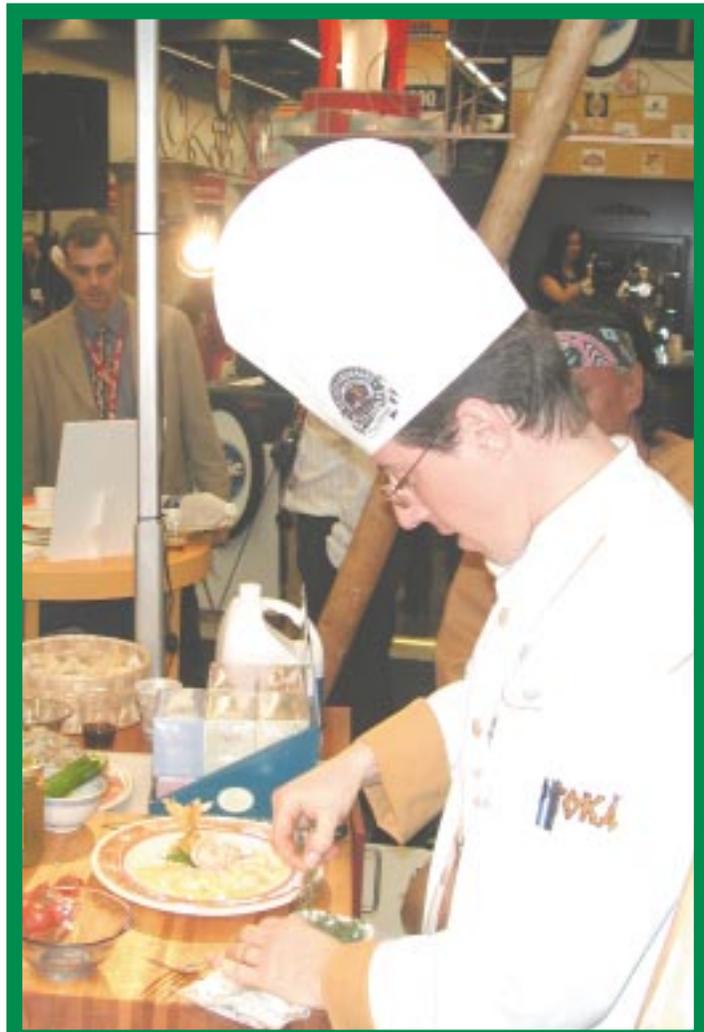
Si vous voulez faire la publicité du travail bénévole dans votre collectivité ou au sein de votre organisation, vous pouvez commander la vidéo intitulée *Le bénévolat, c'est notre culture*. Vous y ferez la connaissance d'Autochtones qui mènent diverses activités bénévoles partout au Canada.

Pour obtenir un exemplaire gratuit de la vidéo *Le bénévolat, c'est notre culture*, composez sans frais le **1 800 567-9604**. Si vous avez de la difficulté à entendre, composez le **1 866 553-0554** (ATME).

Pour obtenir plus d'information sur le bénévolat et les possibilités de travail bénévole, consultez le site Web à l'adresse **www.benevoles.ca**.

Le bénévolat, c'est notre culture

Mae Louise Campbell, mère du clan Turtle Lodge, fait observer que, dans les cultures autochtones, bénévolat n'est pas un mot, mais une action de tous les jours.



Par ici la bonne soupe!

Le chef Laurent Tremblay confectionne des plats inspirés des cultures autochtones au Salon international de l'alimentation 2003. Le Salon est une conférence pour les entreprises qui travaillent dans l'industrie alimentaire. Le stand représenté sur la photo était commandité par Affaires indiennes et du Nord Canada et Entreprise autochtone Canada.

Continuez à nous envoyer vos cartes et vos lettres!

Merci à tous ceux et celles qui ont rempli les cartes-réponses. Continuez à nous les envoyer!

Vous pouvez nous retourner votre carte de commentaires immédiatement par la poste – vous n'avez pas à ajouter de timbre. Remplissez la carte de commentaires et dites-nous ce que vous pensez. Vos idées sont importantes pour nous.

Nous aimerions recevoir vos commentaires et suggestions.

Nom : _____

Adresse : _____

Avez-vous trouvé que le présent numéro renfermait beaucoup d'information? oui non
Quels autres sujets importants devraient, d'après vous, être traités dans les prochains numéros?
Commentaires : _____

J'aimerais recevoir de l'information du gouvernement du Canada à l'adresse électronique suivante : _____

J'aimerais que vous fassiez parvenir le bulletin *Dernières Nouvelles* à un ami ou une amie à l'adresse suivante : _____

Je vous autorise à m'envoyer d'autres mises à jour venant du gouvernement du Canada.

J'aimerais qu'on me tienne informé des activités du gouvernement du Canada par un ou plusieurs des moyens suivants :

la télévision communautaire

le courrier postal

le bureau de la
Première nation

la radio communautaire

Internet

le journal communautaire

le centre d'amitié

Santé Canada et vos prestations de maladie

Si vous êtes un Indien inscrit, un Inuit ou un Innu reconnu, vous avez accès aux services de santé non assurés. Cela signifie que Santé Canada peut couvrir vos frais de transport pour raison médicale, de médicaments sur ordonnance, de soins dentaires ainsi que d'autres dépenses liées à la santé.

Pour continuer à recevoir vos prestations, vous devez signer un formulaire de consentement et l'envoyer par la poste à Santé Canada d'ici le 1^{er} septembre 2003. Le formulaire protège votre vie privée lorsque vos demandes de prestations sont traitées. Santé Canada a besoin de vos renseignements personnels pour traiter les demandes adressées par les pharmaciens, les dentistes et les autres fournisseurs de soins de santé.

Si vous ne signez pas un formulaire de consentement, Santé Canada ne sera pas en mesure de payer les services que vous avez reçus. Vous devrez alors soumettre un formulaire de demande et un formulaire de consentement distinct pour chaque demande que vous faites. Une fois votre demande approuvée, Santé Canada vous remboursera.

Pour obtenir un formulaire de consentement ou un formulaire de demande ou pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le **Centre d'information sur le consentement** en composant sans frais le **1 888 751-5011**. Vous pouvez également consulter le site Web de Santé Canada à l'adresse www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/dgspni/ssna/consentement/index.htm.



Tessa Macintosh

Le projet de loi sur la gouvernance : quoi de neuf?

Les voix des Premières nations et d'autres parties intéressées aident à améliorer le projet de loi sur la gouvernance des Premières nations (projet de loi C-7). Ce projet de loi vise à aider les Premières nations à accéder à l'autonomie gouvernementale.

En mars, le Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles de la Chambre des communes terminait sa tournée canadienne, qui avait pour but de prendre note des opinions, des inquiétudes et des suggestions relatives au projet de loi.

Plus de 500 personnes provenant d'un peu partout au Canada se sont adressées au Comité.

Parler au Comité est une bonne façon pour les gens des Premières nations de dire ce qu'ils pensent du projet de loi. Le projet de loi a été modifié en fonction de ce qu'ont dit les gens des Premières nations.

Pour suivre le processus parlementaire ou les travaux du Comité, consultez le site Web à l'adresse www.parl.gc.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur le projet de loi et sur les avantages qu'il offre aux collectivités des Premières nations, consultez notre site Web spécial à l'adresse www.gpn-fng.gc.ca ou composez sans frais le **1 800 550-1540**.

Rappelez-vous...

Vous avez jusqu'au 1^{er} septembre pour signer le formulaire de consentement. Si vous avez besoin d'autres renseignements, communiquez sans frais avec le Centre d'information sur le consentement de Santé Canada au **1 888 751-5011**.



1000009929-K1A0H4-BR01

DERNIÈRES NOUVELLES
À L'ATTENTION DU RÉDACTEUR EN CHEF
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA
10 RUE WELLINGTON
HULL QC K1A 9Z9



VOTRE OPINION EST IMPORTANTE POUR NOUS!

Remplissez la carte-réponse, détachez-la et postez-la (les frais de poste sont déjà payés) ou communiquez avec le Service des renseignements généraux d'AINC en composant le **1 800 567-9604** ou encore le **1 866 553-0554** (numéro de l'ATME). Vous pouvez également nous faire parvenir un message soit par télécopieur au **(819) 953-2305**, soit par courriel à l'adresse DernieresNouvelles@ainc-inac.gc.ca.

Pour plus d'information sur les programmes et les services du gouvernement du Canada, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Téléphone sans frais : **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)**
Télécopieur/ATME : **1 800 465-7735**
Site Web : www.canada.gc.ca

Le bulletin *Dernières Nouvelles* est également offert sous forme électronique à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/index_f.html.

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2003
www.ainc-inac.gc.ca

QS-6172-040-FF-A1
ISSN 1704-4294

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: *Update*

